

Objection présentée par courrier électronique:

environnement@flemalle.be (comme indiqué sur l'avis d'enquête publié sur le site web de la commune de Flémalle).

Avis d'opposition adressé à:

Collège communal de Flémalle
Grand'Route 287
4400 Flémalle

Objet: Engie – Electrabel - Demande d'un permis unique pour la construction et mise en oeuvre d'une centrale thermique à cycle combiné fonctionnant au gaz naturel et un raccordement électrique haute tension souterrain entre la centrale et le poste de Rotheux-Rimière.

Adresse : Quai du Halage 47-49, 4400 Flémalle (Awirs)

EURACTIV

'Gas is over', EU bank chief says



Le président de la Banque européenne d'investissement, Werner Hoyer [OLIVIER HOSLET / EPA].

"Europe needs to acknowledge that its future is no longer with fossil fuels", said the President of the European Investment Bank as he presented the bank's 2020 results on Wednesday (20 January 2021).

"To put it mildly, gas is over," Dr Werner Hoyer said at a press conference on the EIB's annual results. "This is a serious departure from the past, but without the end to the use of unabated fossil fuels, we will not be able to reach the climate targets," he added.

<https://www.euractiv.com/section/energy-environment/news/gas-is-over-eu-bank-chief-says/>

"L'Europe doit reconnaître que son avenir n'est plus dans les énergies fossiles", a déclaré le président de la Banque européenne d'investissement lors de la présentation des résultats de la banque pour 2020, mercredi 20 janvier 2021.

"Pour le moins, le gaz, c'est fini", a déclaré M. Werner Hoyer lors d'une conférence de presse sur les résultats annuels de la BEI. "Il s'agit d'une sérieuse rupture par rapport au passé, mais sans la fin de l'utilisation des combustibles fossiles sans relâche, nous ne pourrions pas atteindre les objectifs climatiques", a-t-il ajouté.

Liège, mardi 6 avril 2021

Cher Collège communal de Flémalle,

Je vous écris pour vous faire part de mon opposition à la construction d'une nouvelle centrale au gaz par Engie sur le site des Awirs.

Je suis très touchée par ces deux projets similaires proches de chez moi, à Seraing et aux Awirs, et qui m'effrayent et me touchent toutes deux au même titre et pour les mêmes raisons décrites ci-dessous.

Tout d'abord, cette centrale électrique émettra jusqu'à **2.089.673,61 tonnes de CO2 par an**, soit près de 17 fois plus que les émissions annuelles de la commune de Flémalle (121.121 tonnes de CO2 en 2012) [1]. De plus, des fuites durant l'extraction et le transport de gaz fossile jusqu'en Belgique rejettent d'importantes quantités de méthane, un gaz à effet de serre 86 fois plus polluant que le CO2 à court terme [2]. Le gaz n'est pas une énergie propre. C'est une énergie fossile qui, si l'on prend en compte l'ensemble du cycle de production du gaz, est tout aussi nocive que le pétrole et le charbon.

La centrale électrique émettra également des **oxydes d'azote (NOx)**, qui auront un impact direct sur la santé des habitant.e.s et sur l'environnement bien au-delà des limites de la commune. La pollution atmosphérique est la principale cause environnementale de décès prématuré. Le nombre de décès prématurés dus au dioxyde d'azote est cinq fois plus élevé que le nombre de décès dus à la circulation en 2019. L'OMS classe la pollution atmosphérique parmi les agents cancérogènes. La qualité de l'air et les dépôts acidifiants et eutrophisants - nuisibles à la santé des hommes, des animaux et de leurs habitats - par l'émission de polluants atmosphériques ne sont pas seulement déterminés par les émissions dans la région elle-même. Les émissions de polluants générées ailleurs en Wallonie, dans d'autres régions et à l'étranger contribuent également à la concentration de polluants dans notre environnement. Une augmentation des émissions de polluants atmosphériques due à une augmentation significative des activités opérationnelles sur le site d'ENGIE-Electrabel aux Awirs contribue donc à une nouvelle dégradation de la qualité de vie et de la santé publique ailleurs, mais aussi à la destruction d'habitats protégés et de zones naturelles dans toute la Wallonie. L'impact de l'émission additionnelle d'oxyde d'azote dû à la nouvelle centrale aux Awirs n'est pas clairement décrit en regard des directives européennes à ce sujet. La Cour européenne [<https://europadecentraal.nl/eurrest/is-het-programma-aanpak-stikstof-pas-verenigbaar-met-de-habitatrichtlijn-a-g-kokott-uit-twijfels-in-conclusie/>] a prononcé un jugement contre le gouvernement néerlandais pour sa mauvaise approche du problème du NO2 (à la suite duquel des centaines de permis EIA peuvent être réduits [<https://www.bij12.nl/onderwerpen/stikstof-en-natura2000/>]). Il est à noter que le 25 février 2021, le Conseil des litiges relatifs aux permis a annulé le permis d'extension d'un poulailler à Kortesseem, créant un précédent et mettant en évidence l'importance de l'argument de l'azote. Ces émissions devront peut-être être ré-évaluées à la lumière des normes qui seront décidées, mettant en cause la pertinence de l'EIE actuelle. On peut donc affirmer avec certitude que le dioxyde d'azote généré par la nouvelle centrale CCGT d'ENGIE avec une activité accrue à Vilvorde aura un impact négatif important, compte tenu des zones résidentielles voisines, de la zone de loisirs aquatiques voisine et de l'agglomération bruxelloise densément peuplée qui accueille également des dizaines de milliers de navetteurs flamands chaque jour.

De plus, cette centrale n'est **pas nécessaire pour remplacer l'énergie nucléaire** suite à la fermeture des centrales en 2025. Même sans centrales nucléaires, la Belgique, en outre bien connectée au réseau Européen, dispose d'une capacité suffisante pour continuer à nous approvisionner aux

heures de pointe (pendant les jours de grand froid). Ceci est confirmé par les études menées par le régulateur de l'énergie, la CREG [3].

Par ailleurs, aujourd'hui, 400.000 ménages belges vivent dans la pauvreté énergétique. Avec la construction de nouvelles centrales au gaz subsidiées par l'Etat, les ménages devraient contribuer pour ces subventions à hauteur de 250 millions d'euros par an pendant 15 ans [4]. Nous pourrions investir cet argent public de manière bien plus judicieuse. En investissant à grande échelle dans l'isolation des maisons, par exemple, nous faisons à la fois des économies et nous luttons contre le changement climatique.

Enfin, les citoyen.ne.s ne sont pas suffisamment impliqués dans la décision de construire de nouvelles usines à gaz. Au niveau fédéral, une poignée d'acteurs dominant le débat, dont les grandes entreprises énergétiques et le gestionnaire de réseau Elia. Leurs rapports volumineux sont remplis de jargon technique, ce qui rend les questions difficiles à comprendre pour les profanes et les personnes extérieures. Aujourd'hui, ENGIE-Electrabel devrait s'engager pleinement en faveur des énergies renouvelables plutôt que dans les combustibles fossiles. Je ne veux pas me retrouver avec une industrie fossile polluante dans mon jardin pour les 25 prochaines années. Je ne suis pas d'accord avec cet **utilisation extrêmement coûteuse, irresponsable et inutile de l'argent des contribuables.**

Sur des aspects plus techniques, propres à l'étude d'incidence, l'incidence de l'ensemble du projet n'est pas prise sérieusement en considération. Les demandes et les études d'incidences liées au raccord pour l'approvisionnement en gaz (par Fluxys) ainsi que celles relatives au démantèlement de la centrale actuelle, ne sont pas incluses dans la demande de permis unique présente. Ce morcellement n'est pas autorisé par la législation européenne. Compte tenu de la législation européenne [<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/NL/TXT/HTML/?uri=CELEX:02011L0092-20140515&from=EN#toclid1>], il faut effectivement **tenir compte des effets directs et de tous les effets indirects, secondaires, cumulatifs, transfrontaliers, à court, moyen et long terme, permanents et temporaires, positifs et négatifs du projet lors de la description des effets notables probables d'un projet (annexe IV de la directive EIE).** En morcelant les demandes et le projet dans son ensemble, l'élaboration du dossier témoigne donc d'une évaluation déficiente de tous les aspects liés au projet pour lequel un permis est demandé. Il ne répond donc pas aux exigences de l'évaluation des incidences sur l'environnement dans le contexte des directives et de la législation tant au niveau européen que national (voir notamment le récent jugement et les arguments dans le cadre du dossier Ineos Project One à Anvers = <https://www.dbric.be/persbericht-antwerpen-omgevingsvergunning-ineos-schorsing>).

Pour ces raisons, construire de nouvelles centrales au gaz aujourd'hui est inutile, injuste socialement, une catastrophe pour le climat, et non-démocratique. Voilà pourquoi je m'oppose au projet de centrale au gaz sur le site des Awirs.

Bien à vous,

[1] <http://lampspw.wallonie.be/dgo4/conventiondesmairies/assets/documents/content/signataire/flemalle-paed.pdf>
pp. 8-9.

[2] IPCC, 2013: [Anthropogenic and Natural Radiative Forcing](#). In: Climate Change 2013: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change.

[3] <https://www.creg.be/sites/default/files/assets/Publications/Notes/Z2154FR.pdf> pp. 8-9.

[4] <https://www.lecho.be/entreprises/energie/238-millions-par-an-pour-financer-la-production-electrique-de-l-apres-nucleaire/10280834.html>